



## Majoration sur contravention non payée à un procès

Par **lipo**, le **03/11/2010** à **21:27**

Bonjour,

j'ai eu une contravention récemment pour tapage diurne. J'ai fait opposition sur cette contravention pour diverses raisons justifiées. Sur ce, j'ai été convoquée à un procès pour débattre, je suppose, du bien fondé de l'opposition.

Je ne peux aller au procès.

Question: Y a-t-il des pénalités si on est absent à un procès (pas représenté non plus?)

Serai-je jugée malgré mon absence?

Si je suis jugée "coupable", pourrai-t-il y avoir une majoration sur la contravention originale???

Urgent: le procès est demain, et j'aimerais savoir si je dois payer avant le jugement au risque de devoir payer plus s'il y a majoration.

Merci

Par **chris\_idv**, le **04/11/2010** à **18:10**

Bonjour,

*Y a-t-il des pénalités si on est absent à un procès (pas représenté non plus?)*

Non, mais soyez certaine que le juge en tiendra compte ... et pas à votre avantage

*Serai-je jugée malgré mon absence?*

Oui

*Si je suis jugée "coupable", pourrai-t-il y avoir une majoration sur la contravention originale???*

Oui et à priori très dissuasive: un juge n'apprécie jamais lorsqu'un justiciable lui pose un lapin.

Cordialement,